

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2650

présenté par
Mme Brulebois et M. Sitzenstuhl
à l'amendement n° 2335 de M. Travert

ARTICLE 27

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.